



MAIRIE D'AIGNE
8-10 Place de la Fontaine
34210 AIGNE

Tel: 04.68.91.22.47
Fax: 04.68.91.80.65
mairie-aigne34@orange.fr

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 05 juillet 2024

Ouverture de la séance : 18 heures 00

Présents : FRAISSE Yves, VIDAL Dominique, SEGUY Gilles, Mary DECOR, VERMER Josiane, CHOUPAC Gérard, MAS Claude, CARRERE Nathan, GLEIZES Julien.

Absents/excusés :

Secrétaire de séance : Dominique VIDAL

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 mai 2024.
- 2/ Délibération sur état d'assiette et destination des coupes de bois.
- 3/ Questions diverses

1/- Approbation du procès-verbal séance du 22 mai 2024.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 22 mai 2024.
Approuvé par les membres du conseil municipal présents lors de la séance.

2/- Etat d'assiette et destination des coupes de bois

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant :

La proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 27 Juin 2024, pour l'exercice 2024, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Le programme pluriannuel de coupes pour la période 20.....- 20.....,
(Case à cocher si un tel document a été produit à la commune)

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

ARRÊTE l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2024, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

Parcelle (UG)	Type de coupe ^a	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (Oui/Non)	Année prévue à l'aménagement
4	Rase	250 m ³	10 ha	Oui	Coupe de bois brûlés
5	Rase	375 m ³	15 ha	Oui	Coupe de bois brûlés
6	Rase	200 m ³	8 ha	Oui	Coupe de bois brûlés

INFORME le Préfet de Région des motifs de son opposition à l'inscription des coupes suivantes proposées par l'ONF sur l'état d'exercice :

Parcelle (UG)	Type de coupe ⁱ	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (Oui/Non)	Année prévue à l'aménagement	Demande du propriétaire (Année de report ou Suppression)	Motif (art. L 214-5 du CF)

DECIDE de la destination des coupes et produits des coupes de l'état d'assiette de l'exercice 2024, ainsi que des modalités de leur commercialisation

3A. VENTE OU DÉLIVRANCE DE BOIS SUR PIED

Parcelle (UG)	Choix Destination - Mode de vente [Type de produit (BO bois d'œuvre ; BI bois d'industrie ; BE bois énergie...) concerné et choix effectué, avec volume indicatif le cas échéant]		
	3A3	3A4	3A5
	Délivrance*	Vente avec mise en concurrence (vente de Gré à Gré par soumissions)	Autre choix (A préciser)
4		X	
5		X	
6		X	

*Pour la délivrance de bois **sur pied** des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

3B. VENTE OU DÉLIVRANCE DE BOIS FAÇONNÉS

Choix Destination - Mode de vente [Type de produit (BO bois d'œuvre ; BI bois d'industrie ; BE bois bois énergie...) concerné et choix effectué, avec volume indicatif le cas échéant]					
Parcelle		Vente avec mise en concurrence	3A6 Contrats d'approvisionnement	3A7 Autre choix	3A8 Si vente groupée :
	3A3	(vente de Gré à Gré par soumissions)	(vente de Gré à Gré négociée)		Exploitation groupée (Oui/Non)
(UG)	Délivrance	3A4 lot vendu seul	3A5 vente groupée avec d'autres propriétaires	vente groupée avec d'autres propriétaires	(préciser)

4) DONNE POUVOIR à Monsieur Le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées aux alinéas 1 à 5.

5/ Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur Le Maire lève la séance à 18h30

Le 05 juillet 2024,

Le Maire

Yves FRAISSE

Le secrétaire de séance

Dominique VIDAL

